

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



HEALTH • HYGIENE • HOME

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Destop - Entretien Canalisations Gel Javel parfum d'agrumes
n° SDS : D8340161 v5.0
Formulation # : 8330562 v1.0
UPC Code / Sizes : HDPE Bouteille
Type de produit : Entretien Canalisations.
Utilisation du produit : Consommateurs
Fournisseur : Reckitt Benckiser.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées
Nettoyage des sanitaires (pulvérisation) Utilisations par des consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Producteur

Reckitt Benckiser Production (Poland) Sp z o.o.
uL Okunin 1
05-100 Nowy Dwor,
Mazowiecki, Poland
+48 22 775 2051

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : service.consommateurs@rb.com.

Contact national

RECKITT BENCKISER FRANCE - 38 rue Victor Basch CS 11018, 91305 MASSY CEDEX - France - Tel : 01 69 93 17 00
SA RECKITT BENCKISER NV - Allée de la Recherche, 20 - 1070 BRUXELLES - Belgique - Tel : 02/ 52 618 11

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

Numéro de téléphone : France ORFILA : 01 45 42 59 59 - Belgique Centre Antipoisons : 070/ 245.245

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

1/17

Version : 5

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange****Définition du produit** : Mélange**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Met. Corr. 1, H290

Skin Irrit. 2, H315

Eye Irrit. 2, H319

Aquatic Chronic 3, H412

Ce produit est classé comme dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses modifications.

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger** :**Mention d'avertissement** : Attention

Mentions de danger :

- Peut être corrosif pour les métaux.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Provoque une irritation cutanée.
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence**Généralités**

: Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention

: Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention

: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

: En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical / consulter un médecin.

: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

:

Élimination

: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

Ingrédients dangereux

: sodium hypochlorite

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Ingredient Declaration:

Contient moins de 5% d'agents de blanchiment chlorés.Parfum

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

: Aucune.

Exigences d'emballages spéciaux

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

2/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

D8340161 v5.0

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2 Mélanges** : Mélange

Nom du produit/composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Type
sodium hypochlorite	REACH #: 01-2119488154-34 CE: 231-668-3 CAS: 7681-52-9 Index: 017-011-00-1	≤ 3	Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Chronic 1, H410 (M=1) Met Corr. 1, H290 STOT SE 3, H335	[1]
Sodium Hydroxide	REACH #: 01-2119457892-27 EC: 215-185-5 CAS: 1310-73-2	<0.15	Met. Corr. 1; H290 Skin Corr. 1A; H314 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	
Amines, c12-14 alkyl dimethyl, noxides	REACH #01-2119490061-47; CAS #308062-28-4 EC #931-292-6	<0.2	Acute Tox. 4; H302 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 2; H411 Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.	

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni comme PTB ou vPvB, ni comme substance de degré de préoccupation équivalent, ni soumi à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

[5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

3/17

Version : 5

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**Signes/symptômes de surexposition**

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur
- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun connu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange : Cette substance est nocive pour les organismes aquatiques avec des effets néfastes à long terme. L'eau du réseau d'extinction d'incendie qui a été contaminée par ce produit doit être conservée en milieu fermé et ne doit être déversée ni dans le milieu aquatique, ni aucun égout ou conduit d'évacuation.

Risque lié aux produits de décomposition thermique : Aucune donnée spécifique.

5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit. Matière propre à polluer l'eau. Peut-être nocif pour l'environnement en cas de déversement de grandes quantités.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Grand déversement accidentel : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

6.4 Référence à d'autres rubriques : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
 Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.
 Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas avaler. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Éviter le rejet dans l'environnement. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 20 à 25°C (68 à 77°F). Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la Section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Exceeding 40°C must be avoided for transport and storage. The product should be transported in refrigerated containers.

Directive Seveso - Seuils de déclaration (en tonnes)**Substances nommées**

Nom	Seuil de notification et de MAPP (Politique de prévention des accidents majeurs)	Seuil de rapport de sécurité
Mixtures of sodium hypochlorite classified as Aquatic Acute Category 1 [H400] containing less than 5 % active chlorine and not classified under any of the other hazard categories in Part 1 of Annex I.	200	500

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

6/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Recommandations : Nettoyage des sanitaires (gel)
Utilisations par des consommateurs

Solutions spécifiques au secteur industriel : Non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Ces informations sont fournies sur la base d'utilisations du produit typiques attendues. Des mesures supplémentaires peuvent être nécessaires pour la manipulation du vrac ou toute autre utilisation pouvant augmenter significativement l'exposition des travailleurs ou les rejets dans l'environnement.

8.1 Paramètres de contrôle**Limites d'exposition professionnelle**

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées : Non applicable.

DNEL/DMEL

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
sodium hypochlorite Amines, C12-14-alkyldimethyl, N-oxides	DNEL	Court terme Inhalation	3.1 mg/m ³	-	Systémique
	DNEL	Court terme Inhalation	3.1 mg/m ³	-	Local
	DNEL	Long terme Inhalation	1.55 mg/m ³	-	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	0.26 mg/m ³	-	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	1.55 mg/m ³	-	Local
	DNEL	Long terme Cutané	0.5 mg/m ³	-	Local
	DNEL	Long terme Cutané	11 mg/kg	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	15.5 mg/m ³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	0.27 %	Opérateurs	Local
	DNEL	Long terme Cutané	5.5 mg/kg	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	3.8 mg/m ³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	0.44 mg/kg	Consommateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit/composant	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
sodium hypochlorite	Eau douce	0.21 µg/l	Facteurs d'Évaluation
Amines, C12-14-alkyldimethyl, N-oxides	Eau de mer	0.042 µg/l	Facteurs d'Évaluation
	Eau douce	0.0335 mg/l	-
	Eau de mer	0.00335 mg/l	-
	Sédiment d'eau douce	5.24 mg/kg	-
	Sédiment d'eau de mer	0.524 mg/kg	-
	Sol	1.02 mg/kg	-
	Usine de Traitement d'Eaux Usées	24 mg/kg	-

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

7/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.2 Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés : Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

Protection de la peau

Protection des mains : Gants résistant aux produits chimiques classés dans la norme EN374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Des exemples de matériaux de barrière pour gants préférés comprennent: Caoutchouc nitrile / butadiène ("nitrile" ou "NBR"); Polyéthylène chloré; Caoutchouc butyle; Polyéthylène. Des exemples de matériaux de barrière de gant acceptables comprennent: le caoutchouc naturel ("latex"); Néoprène; Viton; Stratifié alcool vinylique éthyle ("EVAL"). Un gant avec une classe de protection de 4 ou plus (temps de rupture supérieur à 120 minutes selon EN 374) est recommandé. Lorsque le contact n'est que bref, un gant avec une classe de protection de 1 ou plus (temps de pénétration supérieur à 10 minutes selon EN 374) est recommandé. Les gants doivent être remplacés régulièrement et s'il y a le moindre signe de dommage au matériau des gants. Assurez-vous toujours que les gants sont exempts de défauts, stockés et utilisés correctement. La performance ou l'efficacité du gant peut être réduite par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. AVIS: le choix d'un gant spécifique pour une application et une durée d'utilisation particulières sur le lieu de travail doit également prendre en compte tous les facteurs pertinents du lieu de travail, tels que: autres produits chimiques susceptibles d'être manipulés, exigences physiques (protection contre les coupures / perforations), etc. , dextérité, protection thermique), les réactions potentielles du corps aux matériaux des gants, ainsi que les instructions / spécifications fournies par le fournisseur de gants. Compte tenu des paramètres spécifiés par le fabricant de gants, des contrôles en cours d'utilisation doivent être effectués pour garantir que les gants conservent toujours leurs propriétés protectrices.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : En fonction du danger et du risque d'exposition, choisir un appareil respiratoire conforme aux normes ou à la certification appropriées. Les appareils respiratoires doivent être utilisés conformément au programme de protection respiratoire afin de veiller à la pose conforme, la formation et d'autres aspects importants de l'utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**Aspect

État physique	: Liquide.
Couleur	: Jaune. [Pâle]
Odeur	: bleach
Seuil olfactif	: Non disponible.
pH	: 12.2 à 12.8
Point de fusion/point de congélation	: Non disponible.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Non disponible.
Point d'éclair	: coupelle fermée: >93.3°C
Taux d'évaporation	: Non disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non disponible.
Durée de combustion	: Non applicable.
Vitesse de combustion	: Non applicable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	: Non disponible.
Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Masse volumique	: 1.03 à 1.06 g/cm ³
Solubilité(s)	: Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Non disponible.
Température d'auto-inflammabilité	: Non disponible.
Température de décomposition	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Propriétés explosives	: Non disponible.
Propriétés comburantes	: Non disponible.
Corrosivité Remarques	: Non disponible.

9.2 Autres informations

Solubilité dans l'eau : Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude
Aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité** : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
- 10.2 Stabilité chimique** : Le produit est stable.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
- 10.4 Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- 10.5 Matières incompatibles** : Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les métaux
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
- Instabilité Conditions** : Non disponible.
- Température d'instabilité** : Non disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
hypochlorite de sodium	DL50 Orale	Rat	1100 mg/kg	-
Amines, C12-14-alkyldimethyl, N- oxides	DL50 Orale	Rat	1064 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Cillit Bang Bleach & Hygiene_8330562_D8340161 (EU)	Yeux - Irritant puissant	In vitro	-	-	-
hypochlorite de sodium	Peau - Irritant	In vitro	-	-	-
	Yeux - Faiblement irritant	Lapin	-	1.31 milligrams	-
	Yeux - Irritant moyen	Lapin	-	10 milligrams	-

Peau : Provoque une irritation cutanée. *

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux. *

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Sensibilisation

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Peau : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

10/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

Respiratoire : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Mutagénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Tératogénicité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Conclusion/Résumé : D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Danger par aspiration

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Non disponible.

Effets potentiels différés : Non disponible.

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

11/17

Version : 5

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**Effets chroniques potentiels pour la santé**

Non disponible.

Conclusion/Résumé	: D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.
Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations : Non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
hypochlorite de sodium	Aiguë CE50 0.035 mg/l Eau douce Aiguë CE50 0.141 mg/l Eau douce Aiguë CE50 0.026 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 0.032 mg/l Eau de mer Aiguë CL50 0.06 mg/l Eau douce Aiguë NOEC 0.04 mg/l Eau douce Chronique NOEC 0.007 mg/l Eau de mer	Daphnie - Cerodaphnia dubia Daphnie - Daphnia magna Caille - Crassostrea virginica Poisson - Fresh water fish Poisson - Fresh water fish Poisson - Fresh water fish Daphnie - marine water invertebrate	48 heures 48 heures 48 heures 96 heures 96 heures 96 heures -
Amines, C12-14-alkyldimethyl, N-oxides	Aiguë CE50 3.1 mg/l Aiguë CL50 0.143 mg/l Aiguë CL50 2.67 mg/l Aiguë NOEC 0.067 mg/l	Daphnie Algues Poisson Algues	48 heures 48 heures 48 heures -

Conclusion/Résumé : Based on Calculation method: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité

AUCUN EFFET connu selon notre base de données.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
hypochlorite de sodium	-	-	Facilement
Amines, C12-14-alkyldimethyl, N-oxides	-	-	Facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit/ composant	LogP _{ow}	FBC	Potentiel
Amines, C12-14-alkyldimethyl, N-oxides	0.95	-	faible

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

12/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.4 Mobilité dans le sol**

Coefficient de répartition sol/eau (K_{oc}) : Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit**

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

Emballage

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Pour de longues distances de transport en vrac ou sur palettes filmées/wrappées tenir compte des paragraphes 7 et 10.

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	UN3266	UN3266	UN3266	UN3266
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, hypochlorite de sodium)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium, hypochlorite de sodium)	CORROSIVE LIQUID, BASIC, INORGANIC, N.O.S. (hydroxyde de sodium, hypochlorite de sodium)	Corrosive liquid, basic, inorganic, n.o.s. (sodium hydroxide, sodium hypochlorite, solution)

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

13/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

D8340161 v5.0

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8 	8 	8 	8 
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.	Non.	Non.	No.
Autres informations	<u>Numéro d'identification du danger</u> 80 <u>Quantité limitée</u> 5 L <u>Dispositions particulières</u> 274 <u>Code tunnel</u> (E)	<u>Dispositions particulières</u> 274	<u>Programmes d'urgence ("EmS")</u> F-A, S-B <u>Dispositions particulières</u> 223, 274	<u>Passenger and Cargo Aircraft</u> Quantity limitation: 5 L Packaging instructions: 852 <u>Cargo Aircraft Only</u> Quantity limitation: 60 L Packaging instructions: 856 <u>Limited Quantities - Passenger Aircraft</u> Quantity limitation: 1 L Packaging instructions: Y841 <u>Special provisions</u> A3, A803

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisationAnnexe XIV

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII -

: Aucune.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UEInventaire d'Europe

: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Substances qui appauvrissent la couche d'ozone (1005/2009/UE)

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

14/17

Version : 5

D8340161 v5.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Non inscrit.

Consentement préalable en connaissance de cause (PIC) (649/2012/EU)

Non inscrit.

Directive Seveso

Ce produit est contrôlé selon la directive Seveso.

Substances nommées**Nom**

Mélanges d'hypochlorite de sodium classés dans la catégorie 1 de toxicité aquatique aiguë 1 [H400] contenant moins de 5% de chlore actif et non classés dans l'une des autres catégories de danger de la partie 1 de l'annexe I.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 DNEL = Dose dérivée sans effet
 Mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques
 PNEC = concentration prédite sans effet
 RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 vPvB = Très persistant et très bioaccumulable

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Met. Corr. 1, H290 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	Jugement expert D'après les données d'essai D'après les données d'essai Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H abrégées

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte intégral des classifications [CLP/SGH]

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

15/17

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

D8340161 v5.0

RUBRIQUE 16: Autres informations

Acute Tox. 4, H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4 TOXICITÉ AIGUË POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Aquatic Chronic 2, H411	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 2
Aquatic Chronic 3, H412	TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 3
EUH031 Eye Dam. 1, H318	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique. LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319	LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Met. Corr. 1, H290	SUBSTANCES OU MÉLANGES CORROSIFS POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Skin Corr. 1B, H314 Skin Irrit. 2, H315	CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 1B CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Date d'édition/ Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

Élaborée par : Reckitt Benckiser LLC.
Product Safety Department
1 Philips Parkway
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.
FAX: 201-476-7770

Commentaires lors de la révision : Revision on Section 14 of the SDS.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/ Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

Version : 5

Élaborée par : Reckitt Benckiser LLC.
Product Safety Department
1 Philips Parkway
Montvale, New Jersey 07646-1810 USA.
FAX: 201-476-7770

Commentaires lors de la révision : Revision on Section 14 of the SDS.

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision : 30/01/2019

Date de la précédente édition : 12/10/2018

16/17

Version : 5

D8340161 v5.0

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.